

RCS : ST MALO
Code greffe : 3502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00486
Numéro SIREN : 753 226 026
Nom ou dénomination : A L'ABORD'AGES LA MORANDAIS

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2022 sous le numéro de dépôt 4842

A L'ABORD'AGES LA MORANDAIS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 Euros
Siège social : 14 A rue de la Bise 22100 TADEN
753 226 026 RCS SAINT-MALO

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 15 JUIN 2022

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

.../...

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../...

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, constate que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

SIXIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.



2D DEVELOPPEMENT,
représentée par Monsieur David MEUNIER, Président